



© Synto

# POUR UN CADRE GLOBAL DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SPORT

La corruption dans le sport (comme la corruption d'une manière générale) a toujours existé. Elle prend cependant aujourd'hui une dimension nouvelle qui exige, de la part des différents acteurs qui la combattent, une vision plus globale de la question.

**L**a corruption a probablement toujours existé, mais elle n'est devenue un thème en management des organisations qu'à partir des années 1970 avec l'affaire Lockheed, du nom de ce constructeur américain d'avions civils et militaires qui versait des pots-de-vin à des hommes politiques, notamment en Allemagne, au Japon et en Italie. Des affaires similaires s'étant déroulées dans d'autres pays, la corruption dite « privée », c'est-à-dire relative aux entreprises et aux particuliers, commença à

être combattue par les États dans le monde entier sous la pression des États-Unis. Plusieurs organisations intergouvernementales, comme le Conseil de l'Europe, l'Organisation de coopération économique et de développement (OCDE) et l'Organisation des Nations unies (ONU), adoptèrent des conventions internationales à ce sujet qui conduisirent à l'incorporation de règles anti-corruption dans de très nombreuses législations nationales<sup>1</sup>. Après avoir ratifié ces conventions, la Suisse – qui joue, comme

chacun le sait, un rôle particulier dans le sport mondial – introduisit des dispositions dans sa loi contre la concurrence déloyale en 2005, puis dans son code pénal en 2015, renforçant ainsi son arsenal législatif de lutte contre la corruption, en allant au-delà des questions de blanchiment d'argent, de gestion déloyale ou d'usage de faux, pour lesquelles des sanctions existaient déjà depuis longtemps.

La corruption dans le sport a aussi probablement toujours existé. L'allée menant ●●●

1. À noter que, depuis longtemps, la corruption d'agents publics – notamment pour des élections – est également illégale.

●●● à l'entrée du stade d'Olympie était bordée de *Zanes*, nom donné aux statues et mini-temples en l'honneur de Zeus financés avec les amendes payées par certains corrupteurs des compétitions antiques. Le trucage de courses de chevaux ou d'hommes dans l'Angleterre des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles fut un des facteurs qui motivèrent la construction du sport moderne sur le dogme de l'amateurisme pratiqué par des gentlemen peu motivés par l'argent. Mais c'est à partir du début du XXI<sup>e</sup> siècle que le thème de la corruption dans le sport revient vraiment sur le devant de la scène, notamment avec l'affaire touchant la Fédération internationale de football association (FIFA), qui éclate en 2015, et celle impliquant l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), une année plus tard. Certes, d'autres scandales peuvent être cités avant ces deux-là, notamment le « scandale de Salt Lake » qui affecta le Comité international olympique (CIO) en 1999, et le « cas ISL » (*International Sport and Leisure*), touchant la FIFA à partir de 2001. Le premier scandale fut rapidement traité par le CIO qui exclut six de ses membres (quatre autres démissionnèrent ou moururent entretemps) ayant reçu des avantages indus de la part du comité de candidature de la ville de Salt Lake City en vue de son élection pour les Jeux d'hiver de 2002, et donna des blâmes à dix autres. Quant au scandale du versement de pots-de-*devin* à une vingtaine de dirigeants du football par la société de marketing ISL, mis à jour à la suite d'une longue enquête de la police du canton de Zoug (l'ISL étant basé en Suisse), il n'aboutit à aucune condamnation sérieuse car, à l'époque, cette pratique n'était pas

illégale en Suisse. Toutefois, le président de la FIFA, alors membre du CIO, décida de démissionner de cette institution lorsque lesdits versements furent rendus publics. Plus récemment, trois membres du CIO ont été accusés de corruption en lien avec les Jeux olympiques de Rio 2016.

Il existe assez peu de travaux scientifiques sur la corruption dans le sport<sup>2</sup>. Ce dossier est donc l'occasion notamment de délimiter le problème, qui est souvent vu sous un angle particulier comme la manipulation de résultats sportifs ou le trucage de votes pour l'attribution d'événements. Il est à notre avis nécessaire d'avoir une vue plus générale de la corruption dans le sport, qui englobe les multiples dérives que le phénomène a vu se développer ces dernières années comme le dopage, la manipulation des matchs ou encore par exemple le manque de durabilité des événements sportifs. Car toutes ces dérives peuvent être vues en effet comme un manque d'intégrité sportive, une valeur qu'il est urgent de défendre et que l'on peut globalement désigner comme le contraire de la corruption dans le sport. Cela conduira à proposer une nouvelle approche globale de ce que l'on appelle communément « l'esprit sportif ».

### CORRUPTION SUR LE TERRAIN OU HORS DU TERRAIN

Pour qu'il y ait corruption, il faut un corrompu – un tricheur – qui sollicite ou accepte un avantage quelconque en vue d'accomplir ou non dans le cadre de ses responsabilités un acte qui le favorise d'une façon ou d'une autre, pécuniairement ou

non. Dans le cadre sportif, ce corrompu peut agir sur le terrain de jeu ou en dehors. Sur le terrain de jeu, sont notamment visés les sportifs eux-mêmes – même s'ils sont sollicités par d'autres le plus souvent –, les juges-arbitres, les entraîneurs, l'entourage direct du sportif, voire les spectateurs autour du terrain.

Hors du terrain, tous les managers qui ont une responsabilité particulière peuvent se retrouver dans une situation de corruption : dirigeants de club, élus de fédération nationale ou internationale, négociateurs de contrats sportifs, votants lors de l'attribution d'événements<sup>3</sup>, organisateurs de manifestations sportives, etc.

Le corrupteur peut être le mandataire ou l'intermédiaire d'un contrat impliquant une organisation sportive, par exemple un contrat de sponsoring, de télédiffusion ou de construction, un comité de candidature ou d'organisation d'un événement sportif et ses dirigeants, un parieur sportif ou un opérateur de paris, etc.

### QUATRE FACETTES DE LA CORRUPTION DANS LE SPORT

On peut distinguer quatre facettes à la corruption dans le sport correspondant à quatre dérives majeures en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les deux premières facettes concernent en premier lieu les sportifs sur le terrain de jeu, qui veulent soit gagner à tout prix, soit perdre (pour gagner par ailleurs). Il s'agit du dopage et du manque de fair-play.

Le **dopage**, fléau touchant tous les sports, peut certainement être vu comme une

2. Pour un tour d'horizon, voir P. Chantelat, « La corruption dans le sport », *Le Débat*, 114, 2001 : 125-139 ; W. Maennig, « Corruption in international sports and sport management », *European Sport Management*

*Quarterly*, 5(2), 2005 : 187-225 ; G. Brooks *et al.*, *Fraud, Corruption and Sport*, Palgrave, 2013 ; « Transparency International », *Global Corruption Report : Sport*, T1, 2016.  
3. U. Cassani et P. May, « La corruption dans

l'attribution de compétitions sportives : de l'ancien au nouveau droit [suisse] », in *Le droit en question, Mélanges en l'honneur de la Professeure Margareta Baddeley*, Schulthess, 2017 : 351-378.

atteinte à l'intégrité sportive privant les athlètes non dopés de victoire sur le moment, même s'il est détecté *a posteriori* et entraîne une révision du classement. L'athlète qui se dope non seulement ne respecte pas les règles acceptées, mais en plus espère un gain direct ou indirect lié à sa victoire indue (tricher pour gagner). Comme on le sait, les athlètes sont loin d'être les seuls responsables de cette dérive, même s'ils sont souvent les seuls sanctionnés alors que leur entourage mériterait parfois aussi de l'être.

Le manque de fair-play – expression, inventée par Shakespeare et reprise par les sportifs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – est la deuxième facette de la corruption sportive. Cette notion est difficile à définir précisément, mais consiste globalement à ne pas respecter l'esprit des règles sportives, à laisser se développer la violence, les trucages, la concurrence déloyale, etc. La manipulation de résultats sportifs en est un parfait exemple (tricher pour perdre). Elle s'est développée avec les paris sportifs sur les résultats finaux – mais aussi d'autres phases de la compétition –, principalement avec l'arrivée des paris en ligne sur Internet. *A priori*, tous les sports peuvent être concernés, même si le football, le tennis et le cricket semblent les plus touchés<sup>4</sup>.

Les deux dernières facettes de la corruption dans le sport visent plutôt les managers et dirigeants sportifs, sans intervention directe dans le déroulement des compétitions.

Le manque d'éthique des responsables d'organisations sportives est aujourd'hui perçu comme étant au cœur des problèmes de corruption dans le sport. Il consiste à

Fig. 1

#### Quatre facettes interdépendantes de la corruption sportive



accepter toutes sortes de pots-de-vin ou avantages, en nature ou en espèce, pour influencer sur une décision ou un vote concernant l'attribution d'un événement, d'un contrat ou d'un poste. Ce manque d'éthique a conduit certains dirigeants à fermer les yeux sur des cas de dopage, de trafic, de discrimination ou de manipulation de votes ou résultats, d'où l'interpénétration de cette facette avec les deux précédentes. Selon le droit suisse (art. 102 du code pénal), un organisme peut être sanctionné pour « mauvaise organisation » si aucune personne particulière ne peut être identifiée au sein de la structure comme responsable de cette corruption.

Enfin, le manque de durabilité des manifestations sportives peut – devrait à notre avis – être vu comme un problème de corruption. Cela conduit en effet au gigantisme des événements – qui les rend hors de prix à organiser – ou à la construction

d'« éléphants blancs », c'est-à-dire d'installations trop vastes pour permettre un usage durable après l'événement qui respecterait un équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales, pour les générations actuelles et futures<sup>5</sup>. En outre, qui dit construction dit malheur, dans de nombreux pays, corruption du fait des multiples contrats en jeu, dans le secteur sportif comme dans d'autres.

La figure 1 reprend ces quatre facettes de la corruption sportive qui selon nous sont interdépendantes et résumement le « côté négatif » du sport par opposition à son « côté positif ».

#### COMMENT LUTTER CONTRE LA CORRUPTION SPORTIVE ?

La lutte contre la corruption sportive s'organise lentement mais sûrement au travers des différents régimes juridiques publics et privés, nationaux et internationaux.

En matière de dopage, de nombreuses lois nationales et des conventions internationales l'interdisent depuis les années 1970-1980. L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été créée en 1999 par le mouvement olympique et les gouvernements pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage, dans le cadre d'un code mondial (privé) et de la convention antidopage (publique) adoptée par l'Unesco en 2005 et aujourd'hui ratifiée par la plupart des États de la planète.

Contrairement à la lutte contre le dopage, laquelle repose sur une coopération entre les pouvoirs publics et les institutions sportives, la régulation du fair-play a tradition- ●●●

4. R. Pielke, *The Edge : The War against Cheating and Corruption in Sport*, Roaring Forties Press, 2016.

5. E. Bayle, J.-L. Chappelet, A. François et E. Maltese, *Sport et RSE : vers un management responsable*, DeBoeck, 2011.

●●● nellement été le domaine exclusif des organisations sportives sur la base de leurs règles et, plus récemment, d'arbitrages du Tribunal arbitral du sport (TAS). En 2015, une convention du Conseil de l'Europe a été signée pour réguler la manipulation de résultats sportifs. Elle est en cours de ratification par les États membres et ouverte à des non-membres. Il existe également une convention du Conseil de l'Europe de 1985, révisée en 2016, pour une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matchs de football et autres manifestations sportives.

Le manque d'éthique de certains acteurs de la sphère sportive tombe quant à lui de plus en plus sous le coup de législations nationales générales – mais qui s'appliquent aussi au sport – comme la loi Sapin 2 récemment adoptée en France (voir p. 23), et aussi des traités internationaux mentionnés en introduction. En outre, les justices brésilienne, états-unienne, française et suisse sont à l'œuvre dans les cas FIFA, IAAF, Rio 2016 et d'autres « scandales sportifs ».

Enfin, le manque de durabilité (ou soutenabilité) des événements sportifs et de certains sports ne fait pas pour l'instant l'objet d'une réglementation nationale ou internationale particulière, même si la plupart des pays et organisations sportives reconnaissent qu'il s'agit d'un problème majeur affectant la vie sur la planète<sup>6</sup>. On peut toutefois noter les recommandations de la conférence des ministres du sport de l'Unesco (2013) ou de l'OCDE (2016) en la matière, ainsi que les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011).

Fig. 2  
Les quatre facettes d'un sport sain :  
SAFE Sport



La figure 2 résume les quatre facettes sur lesquelles il conviendrait d'insister davantage pour promouvoir les côtés positifs et sains du sport : Soutenable + Antidopage + Fair-play + Éthique = SAFE, un sigle facile à retenir.

## PROMOUVOIR UN CADRE GLOBAL DE LUTTE

Sans remonter à l'Antiquité, on peut affirmer que le sport a considérablement évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le sport international moderne, régulé par des associations privées, s'est fondé sur l'éthos de l'amateurisme tranquillement abandonné dans les années 1970 et 1980 avec la montée de la marchandisation du sport. Le sport a été aussi fortement soutenu, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, par les pouvoirs publics grâce à l'éducation physique et sportive et aux

subventions aux clubs locaux et fédérations régionales et nationales. Aujourd'hui, le secteur sportif constitue un phénomène économique, social et environnemental de première importance. Les organisations sportives commencent à contribuer intelligemment à la lutte contre la corruption au sens large avec les pouvoirs publics qui légifèrent de plus en plus, même pénalement. L'IAAF, par exemple, a mis sur pied en 2017 un Conseil d'intégrité pour l'athlétisme (*Athletics Integrity Board*) assez indépendant qui, comme le souligne son président, ne s'occupe pas seulement de traiter les cas de dopage, mais aussi d'éliminer les tricheurs de l'athlétisme.

Aujourd'hui, le sport manque souvent de crédibilité et de légitimité auprès des élus mais aussi de la population dans son ensemble. En effet, les dérives qui affectent le sport contemporain remettent directement en cause les bienfaits qu'on lui reconnaît dans la société (pour la santé, l'éducation, l'intégration sociale, le développement économique territorial, etc.) au point que l'on peut parler aujourd'hui, comme pour la mondialisation, d'une face sombre du sport incarnée par toutes les affaires de corruption sportive rapportées par les médias.

La philosophie de l'amateurisme n'est plus d'actualité, mais n'a pas été remplacée. Il est aujourd'hui nécessaire de promouvoir un cadre global de lutte contre la corruption qui, tout en agissant efficacement contre ce fléau, rappelle les objectifs positifs du sport. C'est précisément le but recherché avec l'approche « SAFE Sport » présentée dans cet article ! ■

6. R. Gauthier, *The IOC, law and accountability*, Routledge, 2017.



**AUTEUR** Jean-Loup Chappelet  
**TITRE** Professeur à l'Institut de hautes études en administration publique de l'université de Lausanne